



Nombre d'avenant maximum tolérés

Par **alexa82140**, le **01/12/2012** à **21:56**

bonsoir,

lundi je passe au prud'homme contre mon ancien patron. Au cours de mon contrat en CDI qui a duré 3 ans j'ai eu 6 avenants dont un avec diminution d'heures. Son avocat considère que ça n'a pas d'incidences puisque accepter sans courrier recommandé. Combien peut-on faire d'avenants a un salarié? Merci de votre réponse